Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel de gestion

2003-2004

Québec

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Rapport annuel de gestion

2003-2004

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
8, rue Cook, 1er étage
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
http://www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2005
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-44013-7
ISSN : 1201-1495
© Gouvernement du Québec, 2005

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'exercice financier 2003-2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport,

Jean-Marc Fournier

Québec, février 2005

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Gouvernement du Québec
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la *Loi sur l'administration publique*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2003-2004 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Le présent rapport annuel de gestion décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation de la philosophie qui sous-tend ses travaux et une description succincte des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Il présente également les orientations et les objectifs du plan stratégique de la Commission – intégré à celui du ministère de l'Éducation –, et prend en compte la planification de ses travaux pour l'année 2003-2004. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard de l'ensemble des objectifs et enfin, il contient un bref rapport sur les activités de la Commission se terminant au 30 juin 2004, conformément à sa loi constitutive.

Au cours de l'année 2003-2004, les travaux de la Commission ont porté plus particulièrement sur l'évaluation institutionnelle des collèges décernant le diplôme d'études collégiales et sur le bilan des plans d'aide à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés. Elle rendra public un rapport synthèse de chacune de ces opérations au cours de l'automne 2004. Par ailleurs, la Commission a complété sa deuxième évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en rendant public un rapport synthèse à l'automne 2003. Enfin, elle a amorcé ses travaux relatifs à l'évaluation des plans stratégiques des cégeps et elle a poursuivi l'analyse des politiques institutionnelles et des suites données par les collèges à ses évaluations de programmes antérieures.

En terminant, je tiens à remercier particulièrement tous les membres du personnel, ainsi que les soixante-treize conseillers externes, qui ont participé bénévolement aux travaux de la Commission au cours de la dernière année, pour leur engagement et leur contribution remarquables à la réalisation du mandat de la Commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Jacques L'Écuyer

Québec, février 2005

Table des matières

La Déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents 9

Chapitre 1 **La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial** 11

1. La mission 11
2. Le mandat 11
3. La vision et les valeurs 12
4. Le processus d'évaluation retenu 12
5. La clientèle 14
6. La structure organisationnelle 14
7. Les comités consultatifs 14
8. Les experts 15
9. Les secteurs d'intervention 15
10. L'ensemble des ressources 16

Chapitre 2 **Les résultats** 17

1. Les objectifs du plan stratégique 2000-2003 17
2. La planification 2003-2004 17
3. Les résultats au regard du plan stratégique 2000-2003 et de la planification 2003-2004 18
   - 3.1 Les plans stratégiques des cégeps 18
   - 3.2 Le plan d'aide à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés 19
   - 3.3 L'évaluation institutionnelle 20
   - 3.4 Deuxième évaluation de programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés 21
   - 3.5 La relance auprès des collèges ayant des suites à donner en évaluation de programmes ou d'une composante de programmes 22
   - 3.6 L'évaluation des politiques institutionnelles 24
4. La présentation des ressources 26
   - 4.1 Les ressources humaines 26
   - 4.2 Les ressources financières 27
   - 4.3 Les ressources informationnelles 27

Chapitre 3 **Le rapport d'activités** 29

1. Réunions de la Commission 29
2. Publications 29
3. Communications 29
4. Relations avec divers organismes 29
5. Activités prévues pour l'année 2004-2005 30

Chapitre 4 **Le cadre législatif gouvernemental** 31

1. L'accès à l'information 31
2. La déclaration de services aux citoyens 31
3. La protection des renseignements personnels 31
4. L'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique 32
5. Le suivi des recommandations du Vérificateur général 33
6. Le code d'éthique et de déontologie 33

ANNEXES 35

ANNEXE I
L'organigramme, l'effectif autorisé et le budget de fonctionnement de la Commission au 30 juin 2004 37

ANNEXE II
Membres des comités consultatifs 38

ANNEXE III
Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2003-2004 39

ANNEXE IV
Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation 42

ANNEXE V
Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2003-2004 44

ANNEXE VI
Établissements visités dans le cadre d'une opération d'évaluation en 2003-2004 47

ANNEXE VII
Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission, au 30 juin 2004 48

ANNEXE VIII
Opération d'évaluation de programmes complétée au 30 juin 2004 55

ANNEXE IX
Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2004 56

ANNEXE X
Publications de la Commission 59

ANNEXE XI
Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial 60

La Déclaration sur la fiabilité des données et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2003-2004 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de la Commission ;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats ;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 30 juin 2004.

Le président,

Jacques L'Écuyer

Québec, le 16 février 2005

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. La mission

Dans le prolongement des travaux réalisés par la Commission parlementaire de l'éducation à la fin de 1992, le gouvernement du Québec faisait connaître, en avril 1993[1], les orientations d'avenir et les mesures de renouveau qu'il préconisait pour l'enseignement collégial québécois. Il exprimait alors sa volonté d'instaurer un dispositif d'évaluation externe confié à trois commissaires[2] « clairement mandatés pour évaluer, c'est-à-dire porter un jugement formel de qualité sur la manière dont les collèges remplissent leurs responsabilités académiques. La Commission exercerait ainsi un pouvoir déclaratoire de caractère essentiellement public, assorti d'un pouvoir de recommandation à l'adresse des collèges [...] et à l'adresse du ministre [...][3] ».

En juin de la même année, le gouvernement concrétisait cette volonté par la création de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Organisme public essentiellement voué au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de la formation des étudiantes et des étudiants, la Commission a une mission englobante qui couvre pratiquement toutes les dimensions de l'enseignement collégial, avec un accent particulier sur les apprentissages et les programmes d'études.

2. Le mandat

En vertu de sa loi constitutive adoptée en juin 1993, la Commission a le mandat d'évaluer pour tous les établissements auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales* :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application ;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application ;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation ;

1. MESS, *Des collèges pour le Québec du XXIe siècle*, Québec, avril 1993, 39 p.
2. Nombre porté à quatre par l'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* en décembre 2002.
3. MESS, *Des collèges pour le Québec du XXIe siècle*, Québec, avril 1993, p. 27.

- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

En vertu de la *Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* adoptée en décembre 2002, la Commission a le mandat d'évaluer pour les cégeps et les collèges privés subventionnés :

- la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien ;
- dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Éducation sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au Ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au Ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au Ministre.

3. La vision et les valeurs

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus responsables et autonomes en matière d'évaluation.

4. Le processus d'évaluation retenu

Les programmes et l'évaluation institutionnelle

La Commission a retenu un processus d'autoévaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger.

Dans le cadre d'une opération d'évaluation, la Commission demande aux collèges visés de procéder à leur autoévaluation et de lui transmettre un rapport. Ce processus a été retenu pour l'évaluation des programmes ou d'une composante de programmes et pour l'évaluation institutionnelle. Pour chaque opération, la Commission produit un guide qui explicite les critères d'évaluation, la démarche à suivre et les personnes à consulter.

À la suite de l'analyse d'un rapport d'autoévaluation, un comité de la Commission rend visite à l'établissement pour valider ce rapport et pour obtenir, le cas échéant, de l'information complémentaire. À cette fin, le comité rencontre différents groupes de personnes : dirigeants, professeurs, professionnels, étudiants, personnel de soutien.

La Commission élabore ensuite un rapport préliminaire où elle expose les résultats de son évaluation. Ce rapport comporte, le cas échéant, des recommandations ou des suggestions d'amélioration auxquelles l'établissement peut réagir. Sur réception des commentaires de l'établissement, la Commission rédige un rapport final qui, dans le cas de l'évaluation de programmes, présente l'un ou l'autre des jugements suivants : « qualité », « forces et faiblesses », « problématique » ou « ne doit plus être offert dans les conditions qui avaient cours au moment de l'évaluation ».

Lorsque des améliorations majeures sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Lorsque celles-ci sont jugées satisfaisantes, la Commission l'indique publiquement et, le cas échéant, révise son jugement d'ensemble.

Dans les cas où la Commission a constaté des lacunes graves lors d'une évaluation, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter à nouveau pour vérifier si les améliorations apportées sont suffisantes.

Les politiques institutionnelles

Lors de l'évaluation d'une politique institutionnelle (apprentissages, programmes), la Commission examine d'abord le texte de la politique et par la suite, son application dans le collège. Dans le cas de celle portant sur les apprentissages, elle détermine si la politique assure la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et permet au collège d'en témoigner. Dans le cas de la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études. La Commission s'assure ensuite que ces politiques sont bien appliquées et qu'elles sont efficaces dans le cadre des évaluations de programmes ou d'opérations élaborées à cette fin.

Les plans de réussite

Lorsqu'elle évalue le plan de réussite d'un cégep ou d'un collège privé subventionné, la Commission vérifie d'abord l'efficacité potentielle du plan et elle transmet son rapport au collège. Par la suite, à l'occasion de l'évaluation du bilan du plan, elle se prononce sur sa mise en œuvre et son efficacité réelle.

Les plans stratégiques des cégeps

La Commission est en voie d'élaborer un processus d'évaluation des plans stratégiques sur la base de leur conformité à la loi et de leur efficacité potentielle.

5. La clientèle

La Commission est appelée à exercer sa mission à l'égard de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales*. Dans l'état actuel des choses, cela représente 118 établissements : 48 cégeps[4], 11 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université, 22 collèges privés subventionnés et 37 établissements privés non subventionnés[5].

6. La structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Deux des trois commissaires fondateurs, nommés à l'automne 1993, sont toujours en poste. Il s'agit de Monsieur Jacques L'Écuyer, président, et de Madame Louise Chené. En 2003-2004, le gouvernement a nommé deux commissaires, Messieurs Gilles Levesque (septembre 2003) et Stephen Tribble (avril 2004). Les membres de la Commission sont secondés dans leurs tâches par une équipe de 26 personnes. L'organigramme se retrouve à l'Annexe I.

7. Les comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs, déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement. Ainsi, pour chaque opération d'évaluation qu'elle entreprend, elle a décidé de se doter d'un tel comité pour l'assister dans ses travaux[6].

Composition et mandat des comités consultatifs

Les membres des comités consultatifs sont nommés par la Commission, après consultation des organismes socio-économiques et éducatifs concernés. Chaque comité, dont le nombre des membres peut varier, est formé d'un membre de la Commission qui en assume la présidence, de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question, ainsi que du coordonnateur ou de la coordonnatrice de l'opération au sein de la Commission.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux, dans l'élaboration d'un guide spécifique d'autoévaluation et, le cas échéant, d'instruments qui serviront à l'évaluation, de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation des établissements, de participer à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

4. La Commission a aussi procédé à au moins une évaluation dans plusieurs centres d'études collégiales, campus ou instituts relevant d'un collège. Ces centres, campus ou instituts ne sont pas comptabilisés ici.

5. Le nombre d'établissements visés par le mandat de la Commission peut varier d'une année à l'autre, principalement à cause de l'octroi ou de la révocation de permis dans la catégorie des établissements privés non subventionnés.

6. L'Annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2003-2004, page 38.

8. Les experts

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour chacune des visites d'évaluation qu'elle réalise dans les établissements[7].

Composition et rôle des comités de visite

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un ou une commissaire, et un agent ou une agente de recherche de la Commission en assume le secrétariat.

Le comité analyse le rapport d'autoévaluation et visite ensuite l'établissement afin de valider et de compléter l'information qui s'y trouve et de bien comprendre les conclusions du rapport. Au terme de la visite, le comité tire ses propres conclusions et transmet son avis à la Commission. De façon plus précise, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé ; elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des sous-critères et des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

9. Les secteurs d'intervention

La spécificité du rôle de la Commission, de son expertise et de son existence même l'amène à participer à de grands débats sociaux, à contribuer au développement d'une culture d'évaluation et à exercer une influence sur le développement de l'enseignement supérieur au Québec et à l'étranger.

Un volet international

Dès sa création, la Commission a voulu établir et renforcer des liens avec les organismes homologues à l'étranger afin de partager et de réinvestir, le cas échéant, les résultats d'expériences ou de travaux en évaluation. Cette volonté s'est traduite de différentes façons, entre autres choses, par la participation aux travaux d'agences nationales ou internationales[8], par la participation à des évaluations d'établissements d'enseignement supérieur, par la rencontre de diverses délégations étrangères recherchant son expertise et par l'accueil d'observateurs étrangers et de stagiaires venus participer à ses travaux. D'ailleurs, on fait de plus en plus appel à la Commission pour qu'elle présente sa démarche et le résultat de ses travaux.

7. La liste des conseillers externes auxquels la Commission a fait appel en 2003-2004 se retrouve à l'Annexe III, page 39.

8. Il s'agit, par exemple, de l'Association des collèges communautaires du Canada, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Oganisation universitaire interaméricaine et l'International Network of Quality Assurance Agencies in Higher Education.

10. L'ensemble des ressources

Les ressources humaines

Au 30 juin 2004, l'effectif permanent autorisé comprenait vingt-huit postes réguliers dont seize professionnels et professionnelles, six agentes de secrétariat, deux hors cadre, un cadre, une technicienne en administration, une agente de bureau et un opérateur en informatique. (Voir l'Annexe I, Tableau 1, page 37).

Les ressources financières

Pour l'exercice financier 2003-2004, la Commission disposait d'un budget de 2 268 500 $ ventilé en trois supercatégories de dépenses (Voir l'Annexe I, Tableau 2, page 37).

Les ressources informationnelles

La Commission possède une infrastructure technologique intégrée qui permet l'accès, le traitement, la transmission, la diffusion et la conservation de l'information, incluant l'utilisation des sites Intranet et Internet.

Chapitre 2

Les résultats

1. Les objectifs du plan stratégique 2000-2003

Élaboré en conformité avec la *Loi sur l'administration publique*, le plan stratégique 2000-2003 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est intégré à celui du ministère de l'Éducation[9]. Trois orientations stratégiques interpellent plus directement la Commission à savoir, la réussite[10], les programmes d'études[11] et la gestion[12].

De par la nature particulière du mandat d'évaluation de la Commission, la réalisation des activités prévues pour une année donnée constitue l'indicateur de résultats permettant de mesurer l'accomplissement de son mandat. L'atteinte des objectifs contenus dans la planification annuelle des travaux de la Commission demeure toutefois tributaire du respect, par les collèges, des délais qui leur sont impartis lors du lancement d'une opération d'évaluation.

2. La planification 2003-2004

Pour l'exercice 2003-2004, la Commission prévoyait réaliser les activités suivantes :

- amorcer les travaux relatifs à l'évaluation des plans stratégiques des cégeps et élaborer les outils d'analyse nécessaires à la réalisation de cette évaluation ;
- procéder à un premier bilan de l'application des plans d'aide à la réussite des collèges et de l'efficacité des mesures mises en place et amorcer les travaux liés à la synthèse de cette opération ;
- poursuivre les visites des collèges dans le cadre de l'évaluation institutionnelle et amorcer les travaux liés à la synthèse de cette opération ;
- élaborer et rendre public le rapport synthèse sur l'évaluation de programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés ;
- relancer les collèges n'ayant pas encore donné les suites appropriées à l'une ou l'autre des opérations d'évaluation complétées ;
- poursuivre, au rythme de leur envoi par les collèges, l'évaluation des politiques institutionnelles (nouvelles ou révisées) relatives à l'évaluation des apprentissages ou des programmes.

9. L'Annexe IV (page 42) présente les éléments du plan stratégique qui concernent la Commission. Le plan a été mis à jour en 2001.

10. « Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants et des étudiantes, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme ».

11. « Assurer la pertinence des programmes en fonction des réalités du monde actuel et de l'évolution du marché du travail ».

12. « Accroître l'efficacité et l'efficience du système d'éducation en mettant l'accent sur les résultats, sur l'imputabilité et sur la transparence de la gestion publique ».

3. Les résultats au regard du plan stratégique 2000-2003 et de la planification 2003-2004

3.1 Les plans stratégiques des cégeps

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la gestion des cégeps en les aidant à se doter d'un plan stratégique utile et efficace
Axe d'intervention	Évaluation de l'efficacité potentielle du plan et de sa conformité aux exigences de la loi
1er objectif	Élaborer et transmettre aux cégeps les orientations retenues par la Commission
2e objectif	Élaborer les outils de travail nécessaires à la réalisation de cette évaluation

La *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* fait maintenant obligation à chaque cégep de se donner un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et de le soumettre à la Commission. Ce plan est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé. En vertu de la Loi, un tel plan intègre désormais le plan de réussite du cégep. Ces derniers ont jusqu'au 1er juillet 2004 pour déposer leur plan.

Résultats

À l'été 2003, la Commission a élaboré un document de travail qu'elle a présenté, au cours de l'automne, aux directeurs généraux des cégeps. Par la suite, elle a précisé ses orientations et retenu un processus d'évaluation qu'elle a fait connaître aux cégeps le 29 octobre 2003.

En 2004, la Commission a élaboré les outils d'analyse nécessaires à la réalisation de cette évaluation. Pour l'assister dans la préparation de cette opération, la Commission a mis sur pied un comité consultatif composé de huit personnes provenant des cégeps, du gouvernement et du milieu socio-économique. Lors d'une première réunion tenue le 21 juin 2004, le comité a procédé à l'étude des outils d'analyse.

Au 30 juin 2004, 16 cégeps avaient transmis leur plan stratégique à la Commission.

Commentaires

La Commission entend s'acquitter de son mandat dans la perspective d'aider les cégeps à élaborer des plans utiles et efficaces.

S'inspirant du cadre légal, la Commission a développé des critères permettant de juger de la conformité à la Loi et de l'efficacité potentielle du plan. Elle procédera à l'analyse des plans stratégiques au cours de l'automne 2004 et de l'hiver 2005.

3.2 Le plan d'aide à la réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés

Orientation stratégique	Contribuer à l'augmentation de la réussite scolaire en aidant les collèges à se doter d'un plan de réussite efficace
Axe d'intervention	Évaluation de l'application des plans d'aide à la réussite et de l'efficacité des mesures mises en place
1er objectif	Évaluer le bilan du plan 2000-2003 transmis par les collèges
2e objectif	Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges
3e objectif	Amorcer les travaux liés à la synthèse de l'évaluation

Résultats

En 2003-2004, la Commission a évalué le bilan du plan d'aide à la réussite 2000-2003 de 66 établissements (53 publics et 13 privés subventionnés). Chaque collège a reçu un rapport d'évaluation et huit d'entre eux comportaient des recommandations. Au 30 juin, huit collèges privés subventionnés n'avaient pas encore transmis leur bilan.

La Commission a également amorcé, au printemps 2004, la rédaction du rapport synthèse sur cette opération. Dans son analyse, elle a pris en compte les résultats des deux évaluations précédentes à savoir, l'évaluation des plans réalisée en 2001-2002 et celle de leur mise en œuvre en 2002-2003. Le rapport synthèse sera rendu public au cours de l'automne 2004.

Commentaires

En faisant le bilan de leur plan d'aide à la réussite, les collèges devaient procéder à l'analyse de la progression des indicateurs de réussite, à l'évaluation de la mise en œuvre de leur plan et à celle de l'efficacité des mesures mises en place. Outre le fait de rendre compte de leurs actions, cet exercice leur a permis de s'outiller encore mieux pour l'élaboration de leur prochain plan. Depuis le 1er juillet 2004, les cégeps doivent intégrer leur plan d'aide à la réussite à leur plan stratégique.

3.3 L'évaluation institutionnelle

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'enseignement collégial en aidant les collèges à s'acquitter encore mieux de leur mission de formation
Axe d'intervention	Évaluation de l'organisation et de la gestion d'un collège ainsi que l'atteinte des objectifs
1er objectif	Poursuivre les visites d'établissement
2e objectif	Analyser les rapports d'autoévaluation des collèges
3e objectif	Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges
4e objectif	Amorcer les travaux liés à la synthèse de l'évaluation

Résultats

En vertu de l'article 13 de sa loi, la Commission a le mandat d'évaluer, pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. L'évaluation institutionnelle couvre donc les principales responsabilités et activités rattachées à la réalisation de la mission éducative d'un collège.

Dans le cadre de ce dossier, deux nouvelles formations d'experts se sont déroulées à l'automne 2003 auxquelles 14 personnes ont participé. Pour l'essentiel, ces séances permettent aux experts externes de se familiariser avec le fonctionnement de la Commission, les objectifs et le déroulement de l'évaluation institutionnelle et de s'approprier les outils d'analyse utilisés dans le cadre de cette opération.

La Commission a poursuivi les visites d'établissements de septembre 2003 au mois de juin 2004. Elle a ainsi complété 33 visites, habituellement d'une durée de trois jours chacune. Les visites se termineront à l'automne 2004. Au 30 juin dernier, la Commission a transmis aux collèges 68 rapports d'évaluation (36 préliminaires et 32 définitifs)[13].

Enfin, les activités du comité consultatif ont, pour l'essentiel, porté sur la réalisation des visites, sur l'analyse de 35 projets de rapports d'évaluation et sur l'amorce des travaux devant conduire à la publication du rapport synthèse.

Commentaires

En juin dernier, la Commission avait complété 56 visites d'évaluation institutionnelle depuis le début de cette opération. Cinq collèges publics seront visités à l'automne 2004, ainsi que six établissements privés subventionnés et un établissement relevant d'un ministère. L'opération se conclura alors avec l'élaboration et la publication du rapport synthèse.

13. L'Annexe V contient la liste des établissements auxquels la Commission a transmis un rapport en 2003-2004 et l'Annexe VI présente la liste des établissements visités en cours d'année (p. 44 et p. 47).

3.4 Deuxième évaluation de programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés

Orientation stratégique	Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	Évaluation de programmes ou d'une composante de programmes
1er objectif	Rendre public le rapport synthèse

Résultats

En octobre 2003, la Commission a rendu public le rapport synthèse sur l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés. Par cette deuxième évaluation, elle a voulu rejoindre d'une part, les établissements privés non subventionnés pour lesquels aucun programme n'avait encore été évalué et, d'autre part, tous les établissements de ce type afin d'évaluer un programme distinct de celui ou ceux déjà évalués. Dans le cadre de cette opération qui s'est déroulée en 2001-2002 auprès de 19 établissements, la Commission a porté une attention particulière à la gestion pédagogique étant donné la plus grande autonomie des établissements et les nouvelles responsabilités qui leur sont confiées relativement à l'organisation de l'enseignement.

Commentaires

Les principales conclusions du rapport montrent que les programmes évalués dans les établissements privés non subventionnés sont de qualité et adéquats pour la majorité d'entre eux, notamment en ce qui concerne les ressources humaines, les méthodes pédagogiques et la cohérence des programmes. Ces résultats démontrent que la plupart des collèges ont bien assumé leurs nouvelles responsabilités relatives à la conception et à la mise en œuvre de leurs programmes. Ces derniers devront toutefois porter une attention particulière à l'encadrement pédagogique offert aux professeurs et à la gestion pédagogique des stages.

3.5 La relance auprès des collèges ayant des suites à donner en évaluation de programmes ou d'une composante de programmes

Orientation stratégique	◗	Contribuer à l'amélioration de la pertinence et de la qualité des programmes d'études en aidant les établissements à améliorer la qualité de la formation offerte
Axe d'intervention	◗	Évaluation de programmes ou d'une composante de programmes
1er objectif		Évaluer les programmes désignés par la Commission
2e objectif		Procéder à la réévaluation de programmes jugés problématiques
3e objectif	◗	Relancer les établissements n'ayant pas donné de suites à un rapport de la Commission contenant une ou des recommandations
4e objectif		Transmettre les rapports d'évaluation aux collèges

À chaque année, la Commission s'assure que les collèges donnent des suites à ses recommandations, qu'il s'agisse d'une réévaluation de programmes, d'une autoévaluation en retard ou encore, des suites comme telles.

Réévaluation de programmes ou d'une composante de programmes d'études

— *Formation générale*

RÉSULTATS

Au cours de l'année, la Commission a procédé à une deuxième évaluation de la formation générale offerte dans trois écoles juives sous la responsabilité d'un cégep de la région métropolitaine. Elle a effectué une visite au Cégep, ainsi que dans les trois écoles en question, les 25, 26 et 27 février 2004. À la fin du mois de mai, la Commission a transmis son rapport préliminaire à l'établissement.

COMMENTAIRES

Commencée à l'automne 1997, l'évaluation de la formation générale menée auprès de 87 établissements s'est terminée en janvier 2001 par la publication du rapport synthèse de la Commission. Dans le cadre de cette opération, la Commission a évalué la formation générale offerte dans trois écoles juives sous la responsabilité du Cégep Marie-Victorin. Elle concluait alors que la mise en œuvre de cette formation présentait de nombreux problèmes au moment de l'évaluation. Conscient de la situation, le Cégep avait déjà pris des mesures susceptibles d'apporter les corrections qui s'imposaient. La Commission lui a donc demandé de poursuivre la réalisation de son plan d'action à l'égard de ces écoles et de procéder, deux ans plus tard, à une nouvelle évaluation portant sur l'ensemble des aspects de la formation générale. En juillet 2003, le Cégep a transmis à la Commission un deuxième rapport d'autoévaluation.

— *Techniques administratives*

Résultats

En 2004, la Commission a procédé à une deuxième évaluation du programme *Commerce international (LCA.1C)* offert dans un collège privé subventionné. En mars, elle a jumelé la visite effectuée dans le cadre de l'évaluation institutionnelle de ce collège à celle de la réévaluation du programme. La Commission lui transmettait, à la fin du mois de mai, un rapport préliminaire sur l'évaluation du programme. Le Collège a fait part de ses réactions le 28 juin suivant.

Commentaires

La Commission a évalué les programmes de Techniques administratives en 1996-1998. Elle concluait alors que le programme *Commerce international (LCA.1C)* offert au Collège Bart présentait des problèmes importants et ne devait plus être offert dans les conditions qui avaient cours au moment de l'évaluation. La Commission a dû intervenir à quelques reprises auprès du Collège pour qu'il réalise une deuxième autoévaluation de son programme. Ce dernier lui a transmis son rapport le 21 février 2003. La Commission a volontairement retardé l'évaluation du programme afin de la faire concorder avec l'évaluation institutionnelle alors en cours, en raison des liens à établir entre les deux.

Suites données par les collèges aux rapports d'évaluation de la Commission

Résultats

Depuis 1994, la Commission a réalisé 494 évaluations de programmes qui ont donné lieu à 345 visites d'établissements et à l'élaboration de 352 rapports. Dans 67 % des cas, les résultats de l'évaluation ont amené la Commission à formuler des recommandations aux collèges concernés, ce qui représente un total de 819 recommandations.

Si l'on considère l'ensemble des collèges actifs[14] ayant reçu un rapport contenant au moins une recommandation, des suites satisfaisantes ont été données dans près de 85 % des cas.

En 2003-2004, la Commission a examiné 25 rapports[15] donnant suite à l'une ou l'autre des évaluations de programmes réalisées depuis 1994. Dans 76 % des cas (19/25), elle a jugé que les suites données étaient satisfaisantes.

Au 30 juin 2004, le pourcentage des établissements dont le processus d'évaluation est terminé varie entre 40 % pour l'opération la plus récente (AEC dans les établissements privés non subventionnés) et près de 100 % pour les plus anciennes (Informatique et Sciences humaines)[16]. Enfin, quatre établissements privés non subventionnés doivent procéder à une deuxième autoévaluation.

14. La Commission a évalué au moins un programme dans vingt établissements qui ont cessé leurs activités collégiales depuis : trois collèges privés subventionnés et dix-sept privés non subventionnés. Ces établissements ne sont pas pris en compte ici.

15. Les rapports évalués se répartissent de la façon suivante : quatorze en formation générale, cinq en Sciences humaines, trois en Techniques administratives et trois pour les programmes conduisant à une AEC dans les établissements privés non subventionnés.

16. Pour chacune de ces opérations, la situation au 30 juin 2004 est présentée à l'Annexe VII, p. 48.

Commentaires

Le processus d'évaluation est considéré incomplet tant que l'établissement n'a pas donné des suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. À cet effet, la Commission lui demande de produire un rapport ou de fournir de l'information complémentaire sur les actions prises et sur les mesures mises en place pour améliorer la qualité du programme en question. Des établissements doivent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Dans la majorité des cas, la Commission estime que les collèges donnent des suites adéquates à ses rapports d'évaluation.

3.6 L'évaluation des politiques institutionnelles

Orientation stratégique	Contribuer au développement de la qualité de l'évaluation institutionnelle en aidant les collèges à se doter de politiques efficaces et équitables
Axe d'intervention	Évaluation des politiques d'évaluation des apprentissages, de celles relatives aux programmes ainsi que leur application
1er objectif	Poursuivre l'évaluation de l'efficacité potentielle des politiques d'évaluation des programmes transmises par les collèges
2e objectif	Poursuivre l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes dans les établissements ayant transmis leur rapport d'autoévaluation après l'échéance du 31 décembre 2001
3e objectif	Poursuivre l'évaluation du contenu des politiques d'évaluation des apprentissages transmises par les collèges

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes

L'article 24 du *Règlement sur le régime des études collégiales* stipule que les établissements doivent se doter d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* (PIEP). Contrairement à celle relative aux apprentissages (PIEA) dont certains des éléments de contenu sont prescrits par le *Règlement*, il appartient à chaque collège de définir sa PIEP et de décrire, dans un texte officiel, de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner.

La Commission analyse le *contenu* de la politique et elle se prononce sur son efficacité probable. L'évaluation de son *application* permet à la Commission de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec sa propre politique. Cette évaluation est habituellement réalisée dans le cadre d'une opération particulière, comme ce fut le cas en 1998-2002, lorsque la Commission a évalué l'application de la PIEP dans les collèges décernant le diplôme d'études collégiales.

Résultats

La politique

En 2004, la Commission a évalué la PIEP de douze établissements. Huit d'entre elles étaient des politiques révisées dont trois faisaient suite à l'évaluation de l'application de cette politique par la Commission. Dans tous les cas, elle a jugé que la politique contenait les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Au 30 juin, trente et un établissements n'avaient pas encore transmis leur politique : un public, trois privés subventionnés, vingt-six privés non subventionnés et un autre relevant d'une université (voir l'Annexe IX, page 58).

L'application de la politique

Un collège privé subventionné a transmis son rapport d'autoévaluation en décembre 2003. La Commission a effectué une visite à l'établissement en avril 2004 et elle lui a transmis un rapport préliminaire à la fin du mois de mai.

Au 30 juin 2004, le processus d'évaluation est terminé pour 59 des 84 collèges touchés par cette évaluation complétée par la Commission en 2002, un collège a en main le rapport préliminaire de la Commission, un rapport d'autoévaluation est en cours d'examen et un autre est attendu. Enfin, onze collèges ont demandé que cette évaluation soit reportée à une date ultérieure et onze autres ont des suites à donner au rapport de la Commission (Voir l'Annexe IX, page 56).

COMMENTAIRES

La politique

La très grande majorité des établissements publics et privés subventionnés ont leur politique d'évaluation des programmes. Plus de 40 % d'entre eux ont d'ailleurs soumis une deuxième version de leur politique. La Commission évalue ces politiques au fur et à mesure qu'elles lui sont transmises par les collèges.

L'application de la politique

Amorcée en 1998, cette opération a été complétée à la fin de l'année 2002 par la publication du rapport synthèse de la Commission. Cette dernière décidait alors de poursuivre quand même l'analyse des rapports d'autoévaluation qui lui seront transmis par les collèges retardataires. Par ailleurs, au moment qu'elle jugera opportun, elle fera une relance auprès des collèges ayant obtenu un report, vraisemblablement dans le cadre d'une prochaine évaluation de programmes.

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

En vertu de l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*, les établissements soumis au *Règlement* doivent adopter une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PEIA) et la transmettre à la Commission pour évaluation. Cette dernière évalue l'application de la PIEA dans le cadre d'une évaluation de programmes.

RÉSULTATS

Durant l'année, la Commission a évalué quatorze PIEA déposées par treize collèges et onze d'entre elles étaient des politiques révisées. Les PIEA évaluées répondent aux exigences du *Règlement* et aux normes de la Commission, sauf dans deux cas. Le résultat de ces évaluations est présenté à l'Annexe IX (page 57).

Au 30 juin dernier, six établissements privés non subventionnés n'avaient pas encore transmis à la Commission le texte officiel de leur politique.

Commentaires

En évaluation de programmes, la Commission a formulé, à de nombreuses reprises, des recommandations sur l'application de la PIEA dans les collèges. Ces recommandations en ont amené plusieurs à revoir leur politique et, aujourd'hui, 75 %[17] des collèges ont transmis à la Commission une deuxième version de leur politique et près du tiers, une troisième. Toutes les politiques actuellement en vigueur, sauf celles de deux cégeps, ont été jugées « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante ». Les deux cégeps en question ont reçu un rapport contenant au moins une recommandation à laquelle ils doivent donner suite.

4. La présentation des ressources

4.1 Les ressources humaines

Développement des ressources humaines

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, 23 personnes (82 % de l'effectif) ont participé à au moins une activité de formation. À cet égard, la Commission a investi 27 126 $ comprenant les coûts directs et indirects, mais excluant la rémunération du personnel, ce qui représente 110 jours de formation. Ainsi, 8 628 $ ont été consacrés à des cours soit en communication orale et écrite, soit en informatique et bureautique ou encore, en gestion et administration. Enfin, elle a consacré un montant de 18 498 $ en congrès, colloques et conférences.

Mouvements du personnel au 30 juin 2004

Durant l'année, la Commission a procédé à l'embauche d'une employée professionnelle (statut temporaire) et de deux hors cadre (commissaires nommés par le gouvernement). Une professionnelle a quitté pour occuper un emploi dans un ministère et une autre poursuit un congé sans traitement venant à échéance en septembre 2004.

Aide à la personne

En matière d'aide à la personne, la Commission utilise les services de la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation.

17. Il s'agit des 114 collèges (sur 118) qui ont déposé à la Commission leur *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*.

4.2 Les ressources financières

La Commission gère un budget de 2 268,500 $ affectés aux supercatégories suivantes : 78 % au « traitement », 21 % au « fonctionnement » et 1 % à l'« amortissement ».

À chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socio-économique afin de l'aider dans la réalisation de ses travaux d'évaluation. En 2003-2004, 73 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore, de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements, les réunions des comités, les séances de formation organisées à l'intention des experts (14 personnes) s'élèvent à 101 957 $, ce qui représente 22 % de la catégorie « services » du budget de fonctionnement.

4.3 Les ressources informationnelles

Au cours de la dernière année, la Commission a poursuivi les travaux de développement d'un système d'information intégré lui permettant de gérer diverses bases de données essentielles à la poursuite de ses travaux et à sa gestion interne.

La phase I du projet est actuellement en cours et sera complétée au début de l'année 2005. Le système devrait alors permettre, notamment, de présenter un portrait fiable de toutes les évaluations réalisées dans les établissements d'enseignement collégial et de suivre ainsi de plus près la situation au regard des actions prises par les collèges pour donner suite aux jugements formulés par la Commission ; de faciliter la gestion des contacts et des échanges avec les différentes personnes responsables de l'une ou l'autre des évaluations réalisées par la Commission dans les 118 établissements d'enseignement collégial ; de faciliter le travail des agentes et des agents responsables d'établissements ; d'assurer la gestion sécuritaire des renseignements personnels et de produire divers rapports utiles à la régie interne.

Enfin, la Commission a fait appel à des services de consultants en informatique (26 010 $), elle a acquis les mises à jour et les droits d'utilisation pour différents logiciels (4 466 $) et elle a poursuivi la mise à jour de son parc informatique par l'achat d'équipement (25 310 $).

Chapitre 3

Le rapport d'activités

L'article 22 de la loi constitutive de la Commission précise qu'elle doit, à chaque année, soumettre au ministre de l'Éducation un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités servent de base à la présentation des résultats du chapitre 2 du rapport annuel de gestion, il sera question, dans le présent chapitre, des autres activités réalisées en cours d'année.

1. Réunions de la Commission

Du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, la Commission a tenu 10 réunions totalisant 10 jours. Lors de ces réunions, elle a adopté 188 rapports d'évaluation (39 préliminaires, 149 définitifs) qu'elle a transmis aux collèges.

2. Publications

En 2003-2004, la Commission a publié deux documents : le deuxième rapport synthèse sur l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et son rapport annuel de gestion 2002-2003, rapport déposé à l'Assemblée nationale en mars 2004. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'Annexe X, page 59.

3. Communications

Au cours de l'année, le président de la Commission a répondu à des demandes d'entrevues de la part de journalistes des médias écrits et électroniques.

La Commission a par ailleurs continué d'alimenter son site Internet en y plaçant le résultat de chacune de ses évaluations. Il compte actuellement 1 401 rapports adressés aux établissements, ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission.

4. Relations avec divers organismes

Comme à chaque année, la Commission a été en contact avec divers intervenants concernés par l'enseignement collégial et par l'évaluation, soit en donnant des conférences, en participant à des colloques ou encore, en rencontrant des représentants et représentantes

de l'un ou l'autre des organismes suivants : l'Association québécoise de pédagogie collégiale, l'Association des collèges privés du Québec, l'Association des collèges communautaires du Canada, la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps, la Fédération étudiante collégiale du Québec, la Fédération des cégeps, le Forum des directeurs généraux des cégeps, l'Ordre des technologues professionnels du Québec, la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations et l'Université Laval. Des membres de la Commission ont également participé aux ateliers du Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial.

Au fil des ans, la Commission a développé et entretenu des liens étroits avec différents organismes canadiens et étrangers travaillant dans le domaine de l'évaluation ou de l'enseignement supérieur. En 2003-2004, elle a notamment participé aux travaux du *Comité scientifique du Séminaire international sur l'accréditation des formations supérieures et professionnelles* organisé par l'École Nationale de la Santé Publique (France), de l'Organisation universitaire interaméricaine dans le cadre de leur XIII[e] congrès biennal portant sur *L'accréditation et la certification internationale dans les Amériques*, de la Banque interaméricaine de développement dans le cadre d'une rencontre réunissant les vice-ministres de l'Éducation de l'Amérique latine et des Caraïbes, de l'Asamblea Nacional de Rectores du Pérou, du Colegio Medico de Lima, ainsi que de la Comisión Nacional de Acreditación de Pregado du Chili.

5. Activités prévues pour l'année 2004-2005

Au cours de l'été 2004, la Commission complétera l'évaluation institutionnelle des collèges décernant le DEC en élaborant le rapport synthèse de cette opération, rapport qui sera rendu public à l'automne.

Dans le cas des plans de réussite, la Commission complétera la rédaction d'un rapport synthèse portant sur les trois opérations qu'elle a menées : l'évaluation des plans en 2001-2002, l'évaluation de leur mise en œuvre en 2002-2003, ainsi que celle du bilan de l'application du plan et de l'efficacité des mesures mises en place, bilan réalisé par les collèges publics et privés subventionnés en 2003-2004. Au cours de l'année 2004-2005, la Commission évaluera également la deuxième génération des plans de réussite des collèges privés subventionnés. Ceux des cégeps seront, pour leur part, examinés dans le cadre de l'évaluation de leurs plans stratégiques.

À l'été 2004, la Commission complétera l'élaboration des outils d'analyse nécessaires à la réalisation de l'évaluation des plans stratégiques des cégeps. La loi faisant obligation à chacun des cégeps de se doter d'un plan stratégique (incluant un plan de réussite) au plus tard le 1[er] juillet 2004, la Commission évaluera donc les plans au cours de la prochaine année.

En évaluation de programmes, la Commission examinera l'opportunité de lancer une nouvelle opération au cours de la prochaine année dans les collèges. Au sujet des évaluations complétées, elle fera une relance auprès des collèges qui n'ont pas encore donné de suites appropriées à ses recommandations.

Enfin, la Commission procédera à l'évaluation des politiques institutionnelles relatives aux apprentissages et aux programmes au fur et à mesure de leur transmission par les collèges.

Chapitre 4

Le cadre législatif gouvernemental

1. L'accès à l'information

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, la Commission n'a pas reçu de demande d'accès à l'information.

2. La déclaration de services aux citoyens

La *Loi sur l'administration publique* exige que les ministères et organismes gouvernementaux produisent et publient une déclaration de services. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens, une exigence légale pour se doter d'une déclaration de services, et, par conséquent, l'article 6 de la Loi ne peut s'appliquer dans son cas. La Commission a informé le ministère du Conseil exécutif de cette situation en 2001.

3. La protection des renseignements personnels

En 2003-2004, le responsable de la *Politique des renseignements personnels* a participé aux travaux du Comité de protection des renseignements personnels du ministère de l'Éducation. La responsable des communications fait partie du Réseau des responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels des ministères et organismes. À ce titre, elle participe aux activités du réseau et transmet l'information utile au personnel de la Commission.

Le développement, actuellement en cours à la Commission, d'un système d'information interne exploitant plusieurs bases de données l'a amenée à définir un profil d'accès aux renseignements nominatifs pour chaque catégorie d'utilisateurs et à organiser la sécurité du système en fonction de ces profils. Lorsque la première phase du système sera mise en place, au cours de la prochaine année, tout le personnel de la Commission recevra une formation incluant autant l'utilisation du système que les attentes de la Commission en matière de gestion des renseignements personnels. Ces attentes s'appliqueront également à l'ensemble des fichiers de renseignements personnels détenus par le personnel de la Commission.

4. L'égalité en emploi et le rajeunissement de la fonction publique

Conformément à la *Loi sur la fonction publique*, les ministères et organismes doivent rendre compte annuellement des résultats de leur gestion par rapport aux objectifs gouvernementaux en matière d'accès à l'égalité. Les tableaux qui suivent présentent les résultats obtenus en 2003-2004 (au 31 mars 2004).

Renseignements généraux

Embauche	Permanents (y compris les temporaires)	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	**2**	**0**	**0**	**1**

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 mars 2004	
Effectif total (personnes)	**28**

Représentation des femmes

Niveau de représentation	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien assimilé	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier
En nombre	**0**	**7**	**1**	**7**	**0**	**0**
En pourcentage	**0**	**43,8**	**50**	**100**	**0**	**0**

Au cours de l'exercice financier 2003-2004, deux personnes ont rejoint les rangs de la Commission, dont une professionnelle et un commissaire, ce dernier étant nommé par le gouvernement. Ces personnes ne font pas partie des groupes cibles gouvernementaux à savoir, les membres de communautés culturelles, autochtones et anglophones ou des personnes handicapées.

5. Le suivi des recommandations du Vérificateur général

La Commission dispose d'une procédure simple pour répondre, le cas échéant, aux recommandations du Vérificateur général du Québec. Après avoir effectué l'analyse des recommandations formulées, un rapport décrivant les actions envisagées ou déjà réalisées et un calendrier de réalisation sont déposés aux membres de la Commission pour adoption. Les actions ou les mesures retenues sont mises en place par les personnes appropriées et un rapport sur l'évolution de la situation est alors transmis au Président. Ce dernier fait état de la situation au Vérificateur général. Le secrétaire général de la Commission assume la coordination du suivi. Les rapports du Vérificateur pour les années 2001-2002 et suivantes ne comprennent pas de recommandation touchant la Commission.

6. Le code d'éthique et de déontologie

En vertu du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, la Commission s'est dotée d'un code qui, pour l'essentiel, comporte des principes d'éthique et des règles générales de déontologie ainsi que des règles sur l'indépendance et l'impartialité. Le texte se retrouve à l'Annexe XI, page 60.

Rapport annuel de gestion

2003-2004

ANNEXES

Annexe 1

L'Organigramme, l'effectif autorisé et le budget de fonctionnement de la Commission au 30 juin 2004

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

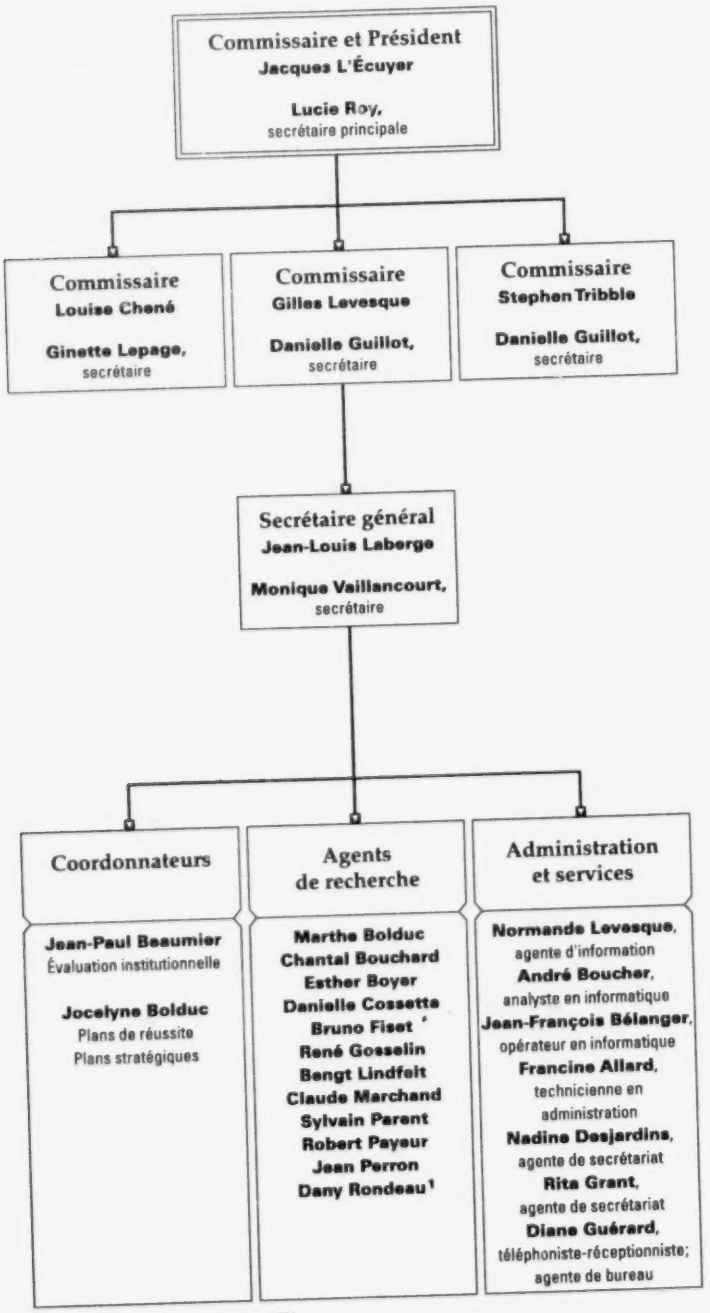

1. Congé sans solde jusqu'en septembre 2004

Tableau 1

L'effectif permanent autorisé par catégories d'emploi au 30 juin 2004

Catégories d'emploi	Nombre
Hors cadre	2
Cadre	1
Professionnels et professionnelles	16
Technicienne en administration	1
Agentes de secrétariat	6
Agente de bureau	1
Opérateur en informatique	1
Total	28

Tableau 2

Budget de fonctionnement de la Commission

Catégories	Budget (en milliers de $)
Traitement	
01 Traitement	1 765,5
Sous-total	1 765,5
Fonctionnement	
03 Communications	105,0
04 Services	319,9
05 Entretien	6,0
06 Loyers	5,6
07 Fournitures	27,0
08 Équipement	5,0
11 Autres dépenses	1,0
Sous-total	469,5
Amortissement	
08 Équipement	33,5
Sous-total	33,5
Total	2 268,5

Annexe II

Membres des comités consultatifs

Comité consultatif sur l'*évaluation institutionnelle*

Louise Chené
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Pierre Cadieux
Ex-directeur des études
Cégep André-Laurendeau

Claude Chayer
Ex-directeur général
Collège Lionel-Groulx

Florian Côté
Conseiller pédagogique en formation continue
Collège d'Alma

Yves de Belleval
Ex-président du conseil d'administration
Collège de Bois-de-Boulogne

Bernard Demers
Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Maxime Duguay
Étudiant

Perry Fournier
Ex-directeur des études
Cégep de Matane

Jacqueline Giard
Ex-directrice des études
Champlain Regional College

Hélène Huot[1]
Ex-directrice des études
Cégep Limoilou

Gilles Lapierre
Directeur administratif
Cégep de Saint-Jérôme

André Lapré
Directeur des études
Collège André-Grasset

Roger Larose
Professeur de philosophie
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Louise Milot
Ex-vice-présidente à l'enseignement et à la recherche
Université du Québec

Jacques Nepveu
Conseiller en gestion

Donald Proteau
Ex-président du conseil d'administration
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Jean-Claude Solange
Secrétaire général et directeur des affaires corporatives
Collège Ahuntsic

Nicole Tremblay[2]
Ex-conseillère pédagogique
Cégep Limoilou

Jocelyn Vallée
Ex-directeur général
Collège de Sherbrooke

Patrick Woodsworth
Directeur général
Collège Dawson

Jean-Paul Beaumier
Coordonnateur de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation *des plans stratégiques des cégeps*

Gilles Levesque
Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Sylvie Bergeron
Adjointe au directeur général
Cégep de Jonquière

Thomas J. Boudreau
Professeur
École nationale d'administration publique

J. Terrance Brennan
Directeur des services administratifs et des affaires corporatives
Collège Dawson

Christiane Hardy
Directrice générale
Cégep de La Pocatière

Alain Lallier
Ex-directeur général
Cégep du Vieux Montréal

Robert Langlois
Conseiller
Service des orientations stratégiques
Ministère des Transports

Jacques Nepveu
Conseiller en gestion

Claude Rivard
Conseiller en gestion
CRConseil inc.

Jocelyne Bolduc
Coordonnatrice de projet
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

1. Démission de Madame Hélène Huot en date du 18 mai 2004.

2. Nomination de Madame Nicole Tremblay en date du 4 juin 2004.

Annexe III

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2003-2004

Experts externes pour *l'évaluation institutionnelle*

André Archambault
Ex-secrétaire général
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques Bachand
Ex-directeur des études de premier cycle
Université du Québec

Alain Bélanger, MAP
Directeur du Service à la gestion, rémunération et avantages sociaux – Direction des ressources humaines
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Sylvie Bergeron
Adjointe au directeur général – Développement institutionnel
Cégep de Jonquière

Normand Bernier
Directeur général
Cégep de Drummondville

Johanne Bouchard
Présidente et directrice générale
Académie de l'entrepreneurship québécois inc.

Robert Boyer
Ex-directeur
Cégep de Saint-Hyacinthe

J. Terrance Brennan
Directeur des services administratifs
Collège Dawson

Daniel Campeau
Spécialiste en éducation aux adultes au collégial

Johanne Cormier
Conseillère pédagogique et responsable de dossiers spécifiques de formation continue
Institut maritime du Québec

Gaston Côté
Ex-conseiller en gestion des ressources humaines
DGEC

Robert Couillard
Ex-adjoint au doyen des études de premier cycle
UQAM

Hubert Cousineau
Ex-président du conseil d'administration
Collège Gérald-Godin

Alcide Daigneault
Ex-directeur général
Cégep de Rimouski

Roger Demeule
Ex-directeur général
Cégep de Chicoutimi

Marcel Deneux
Ex-coordonnateur à l'enseignement
Collège de Bois-de-Boulogne

Michel Despland
Professeur
Université Concordia

Lynn Drapeau
Ex-cadre supérieur
UQAM

Yvon Dubois
Ex-président du conseil d'administration
Collège Ahuntsic

Diane Ferland
Ex-adjointe au directeur des études
Cégep de Drummondville

Hubert Fortin
Ex-directeur des études
Collège Laflèche

Sylvie Fortin
Secrétaire générale
Collège François-Xavier-Garneau

Jean Gaétan
Ex-directeur des ressources humaines
Collège de l'Outaouais

Claude Gagnon
Ex-directeur général
Collège de la région de L'Amiante

Pierre Gagnon
Coordonnateur de l'évaluation institutionnelle
Cégep de Trois-Rivières

Michel Gélinas
Directeur général
Collège André-Grasset

Richard Harris
Professeur du Département de physique
Université McGill

Keith W. Henderson
Directeur général
John Abbott College

Gisèle Huot
Coordonnatrice du secteur du cheminement scolaire
Cégep Limoilou

Raymond Labrecque
Ex-agent de recherche
Ministère de l'Éducation

Jean-Pierre Lacasse
Conseiller d'orientation
Cégep Limoilou

Marie-Johanne Lacroix
Directrice des études
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Tom Lake
Enseignant
Collège Centennal

Alain Lallier
Ex-directeur général
Cégep du Vieux Montréal

Robert Langlois
Conseiller
Service des orientations stratégiques
Ministère des Transports

Gilles Lapointe
Directeur des études
Cégep de Saint-Félicien

Serge Larivière
Membre du conseil d'administration
Cégep de Saint-Hyacinthe

Pierre Lauzon
Ex-directeur des services aux étudiants
Cégep de Saint-Jérôme

Guy Lécuyer
Ex-directeur des services aux étudiants
Collège de Valleyfield

Pierre Leduc
Ex-directeur général
Collège de Maisonneuve

Michel Lemieux
Psychologue
Collège de Rosemont

Claire Léveillé
Directrice adjointe aux études
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Pierre L'Heureux
Directeur des études
Collège Mérici

Maurice Lorent
Ex-conseiller pédagogique
Cégep Beauce-Appalaches

André Mathieu
Adjoint au directeur des études
Cégep de Sainte-Foy

Diane McGee
Directrice adjointe des programmes internationaux
John Abbott College

Gervais Michaud
Ex-coordonnateur et professeur de philosophie
Cégep de Sainte-Foy

Yves Mongeau
Ex-professeur de philosophie et secrétaire général
Collège Ahuntsic

Marcel Montreuil
Ex-directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Jean Morin
Directeur des études
Collège Laflèche

Jean-Yves Morin
Ex-professeur en méthodes de recherche, politique et économie
Collège Shawinigan

Michel Nadeau
Professeur d'informatique
Cégep de Sainte-Foy

André Normandeau
Responsable
Université de Sherbrooke

Jeanne-Mance Paul
Ex-membre du conseil d'administration
Cégep de Drummondville

Pierre Petit
Ex-professeur
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Jacques Plamondon
Vice-président
Université du Québec

Alex Potter
Vice-président du conseil d'administration
Institut universitaire de gériatrie

Raymond Proulx
Ex-directeur général
Commission scolaire Tracy

Jacques Richard
Ex-directeur des études
Collège Jean-de-Brébeuf

Louis-André Richard
Coordonnateur du Département de philosophie
Cégep de Sainte-Foy

Jonathan Rittenhouse
Vice-principal
Université Bishops

Ninon St-Pierre
Co-directrice des études
Collège international des Marcellines

Ginette Sheehy
Enseignante en sciences humaines et coordonnatrice
de projets spéciaux
Collège de Valleyfield

Edgar Snellen
Ex-directeur des études
Collège d'Alma

Robert Sondack
Conseiller pédagogique
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Danièle Thibodeau
Directrice générale adjointe
Collège international des Marcellines

Marcel Vigneault
Adjoint à la Direction des études
Collège de Rosemont

Graeme Welch
Directeur adjoint aux programmes préuniversitaires
Collège Dawson

Experts externes pour l'évaluation de l'*application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes*

Juliette Barrette
Coordonnatrice
Campus Notre-Dame-de-Foy

Danielle Lafaille
Adjointe à la Direction des études
Cégep Limoilou

Pierre Gagnon
Directeur adjoint
Cégep de Trois-Rivières

Experts externes pour l'évaluation de *la formation générale*

Bernard Demers
Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Colette B. Melançon
Ex-professeure de langue d'enseignement et littérature
Collège Édouard-Montpetit

Thomas McKendy
Directeur adjoint
John Abbott College

Annexe IV

Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation

Extraits concernant la Commission[3]

Présentation du Ministre (p. 5)

En mars 2000, le ministère de l'Éducation a publié une première version de son Plan stratégique 2000-2003. Ce document traduit le projet collectif auquel le Ministère et tous les réseaux de l'enseignement sont appelés à travailler en faveur de la réussite scolaire du plus grand nombre. Ce projet interpelle également les autres partenaires que sont les parents, les acteurs socioéconomiques et, bien sûr, les élèves, les étudiantes et les étudiants eux-mêmes.

[...]

Ce plan actualisé incorpore la planification stratégique de deux des trois organismes sous la juridiction du ministre de l'Éducation et qui sont tenus, par la Loi, de déposer un tel plan, soit la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé.

[...]

Mission du Ministère (p. 7)

[...]

À l'enseignement collégial, cette mission éducative se traduit plus précisément par une formation préparant à des études universitaires ou par une formation technique conduisant au marché du travail.

[...]

Le mandat de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial consiste principalement à évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec, ainsi que leurs politiques d'établissement relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes.

[...]

Le contexte (p.12)

[...]

- la responsabilité désormais impartie à chacun des établissements de tous les ordres d'enseignement de concevoir et de mettre en œuvre un plan de réussite en fonction de standards élevés ayant pour objet la réussite scolaire et la persévérance nécessaire pour l'obtention du diplôme ;

[...]

Les enjeux (p.13)

[...]

- s'assurer que les établissements d'enseignement prennent des mesures appropriées pour hausser les taux de réussite et de persévérance scolaires;
- [...]

Orientations et objectifs stratégiques (p. 14 à 18)

(la réussite, la qualification, les programmes d'études, la gestion, la performance des universités)

[...]

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé s'inscrivent dans l'ensemble de ces orientations selon la nature de leur mandat; il est fait mention également de leur contribution particulière.

[...]

La réussite (p. 15)

La première orientation axée sur la réussite éducative du plus grand nombre est exigeante, en particulier pour les enseignantes et les enseignants. Pour y parvenir, des actions devront être menées sur plusieurs fronts, dont l'adoption d'un plan de réussite par chacun des établissements d'enseignement ainsi que l'adaptation et l'amélioration du Programme de prêts et bourses assurant l'accessibilité financière aux études.

[...]

Les programmes d'études (p. 16)

[...]

En ce qui concerne la formation professionnelle et la formation technique, les programmes d'études doivent avoir pour objet l'acquisition des compétences spécialisées exigées dans un marché du travail en constante évolution en vue de répondre ainsi aux besoins de l'économie du Québec, de ses régions et de la métropole, notamment au regard des pénuries de main-d'œuvre observables.

[...]

3. Il s'agit de références directes à la Commission ou de liens possibles avec ses travaux. Le plan intégral est accessible sur Internet à l'adresse suivante : http : //www.meq.gouv.qc.ca

La gestion (p. 16-17)

[...]

Au cours des dernières années, le Ministère a entrepris de renouveler ses pratiques administratives afin d'accroître encore davantage l'efficacité et l'efficience de sa gestion. Parallèlement, il a demandé à tous les acteurs du système d'éducation de préciser leurs objectifs et de rendre compte publiquement des résultats obtenus; les plans de réussite et les contrats de performance comptent parmi les moyens privilégiés à cette fin.

[...]

Contribution particulière de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (p. 18)

De par ses fonctions relatives à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes d'études, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est plus particulièrement partie prenante à l'orientation ministérielle relative aux programmes d'études.

La planification 2001-2003 de cet organisme comprend par ailleurs des objets plus spécifiquement rattachés à la réalisation de son mandat.

Ainsi, dans les prochains mois, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial compte intervenir auprès des établissements qui n'ont pas encore donné les suites appropriées à l'évaluation de la mise en œuvre des programmes ciblés par la Commission.

En outre, la Commission poursuivra ses visites d'établissements pour l'évaluation de l'application de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes. La Commission poursuivra également l'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages ainsi que celles qui visent les programmes d'études. Le résultat commenté de ces évaluations est rendu public dans les rapports annuels de la Commission.

Enfin, la Commission entend soutenir les établissements dans leur démarche générale d'autoévaluation institutionnelle et commencer les visites d'établissements relativement à ce dossier au cours de l'année 2002.

Indicateurs de résultats (p. 19)

Les indicateurs permettent de mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs visés.

Les indicateurs particuliers des commissions (p. 20)

Les réalisations planifiées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial et la Commission consultative de l'enseignement privé définissent des indicateurs correspondants de production et de mise en œuvre.

Dans la poursuite de ces objectifs de production, l'une et l'autre commissions ont par ailleurs à se doter des processus appropriés pour étayer le mieux possible leurs avis, comme elles ont à réévaluer régulièrement leurs critères en fonction des évolutions de la réalité éducative et sociale. La qualité d'analyse, la pertinence des avis, le respect des délais et la réalisation des productions prévues constituent les autres indicateurs de base pour ces deux organismes.

Conclusion (p. 20)

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation appelle tous les acteurs du système d'éducation à intensifier leurs efforts pour que la population québécoise bénéficie de services éducatifs de qualité, préparant chacune et chacun à vivre dans la société du savoir, à jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen et à s'insérer dans un marché du travail exigeant et évolutif. Pour cela, il faut lutter contre les différentes formes de l'échec scolaire et aider rapidement et efficacement celles et ceux qui éprouvent des difficultés particulières.

Se mobiliser pour amener chaque jeune à la réussite, c'est redoubler d'effort, de créativité et de volonté pour que le plus grand nombre possible de jeunes terminent avec succès, et dans des délais raisonnables, leur projet de formation. C'est aussi amener chaque jeune à effectuer le maximum d'apprentissages et à acquérir le plus haut degré de compétence possible au regard de ses aptitudes.

Le Québec moderne a réalisé avec un succès peu commun la démocratisation de l'éducation fondée sur l'égalité d'accès aux ressources éducatives. Le grand défi que doit maintenant relever le système québécois d'éducation est celui de conduire tous les jeunes à la réussite.

Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2003-2004

1. Plans de réussite – Bilan 2000-2003 (66)

Établissements publics (53)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de L'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep@distance
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (13)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Bart (1975)
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais

2. Évaluation institutionnelle (68)

Rapports préliminaires (36)

Établissements publics (30)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Collège Gérald-Godin
Collège Heritage
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Collège de la région de L'Amiante
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (6)

Collège Bart (1975)
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Conservatoire Lassalle

Rapports définitifs (32)

Établissements publics (24)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Collège de la région de L'Amiante
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (7)

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

3. Programmes d'études et formation générale (27)

Techniques administratives – Réévaluation

Rapport préliminaire (1)
Établissement privé subventionné

Collège Bart (1975)

Formation générale – Réévaluation

Rapport préliminaire (1)
Établissement public

Cégep Marie-Victorin (École Chaya Mushka, Campus Beth Jacob, Torah and Vocational Institute)

Suites données aux recommandations de la Commission (25 rapports)

AEC des établissements privés non subventionnés (3)

Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
École du Show-business

Formation générale (14)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Champlain – Saint-Lambert
Champlain - Lennoxville
Champlain - St.Lawrence
Cégep de Drummondville
Cégep de Rimouski
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Jérôme
Collège Bart
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici

Sciences humaines (5)

Cégep André-Laurendeau
Collège John Abbott
Cégep de l'Outaouais
Collège de Rosemont
Cégep de Sainte-Foy

Techniques administratives (3)

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Drummondville
Collège John Abbott

4. Politiques institutionnelles (27)

Politique institutionnelle d'évaluation de programmes PIEP (12 rapports)

Établissements publics (7)

Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissement privé subventionné (1)

Collège André-Grasset

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège Technique de Montréal
Collège Herzing
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages PIEA (14 rapports)

Établissements publics (9)

Cégep de Drummondville
Collège John Abbott
Cégep de Matane
Cégep de Matane (formation continue)
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège d'enseignement en immobilier inc.
École du Show-business
Institut Athéna

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Application de la politique institutionnelle d'évaluation de programmes (1 rapport)

Rapport préliminaire (1)
Établissement privé subventionné

Collège LaSalle

Annexe VI

Établissements visités dans le cadre d'une opération d'évaluation en 2003-2004

Évaluation institutionnelle (33 visites)

Établissements publics (25)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Collège Dawson
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège Heritage
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (8)

Collège Bart[4]
Collège Centennal
Collège international des Marcellines
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke
Conservatoire Lassalle

Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP) (1 visite)

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

Formation générale – Réévaluation (1 visite)

Établissements publics

Cégep Marie-Victorin
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
- Thora and Vocational Institute

4. Dans le cadre de cette visite, la Commission a également procédé à la réévaluation du programme *Commerce international (LCA.1C)*.

Annexe VII

Suites données par les établissements aux rapports d'évaluation de la Commission, au 30 juin 2004

Évaluation institutionnelle en 2001-2004 (74 établissements)[5]

Processus d'évaluation terminé (8)

Établissements publics (6)

Collège Dawson
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de La Pocatière
Collège Lionel-Groulx
Collège de la région de L'Amiante
Cégep de Sainte-Foy

Établissements privés subventionnés (2)

Collège André-Grasset
Collège Jean-de-Brébeuf

Rapports préliminaires transmis aux établissements (19)

Établissements publics (15)

Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain Regional College
Collège Gérald-Godin
Collège Heritage
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (4)

Collège Bart
Collège Centennal
Collège Marianopolis
Conservatoire Lassalle

Rapports d'évaluation en cours d'élaboration à la Commission (6)

Établissements publics (4)

Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de l'Outaouais
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke

Établissements privés subventionnés (2)

Collège LaSalle
Séminaire de Sherbrooke

Rapports d'autoévaluation en cours d'analyse à la Commission (10)

Établissements publics (5)

Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège de Maisonneuve
Cégep de Sept-Îles

Établissements privés subventionnés (4)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège d'affaires Ellis
Collège O'Sullivan de Québec
École commerciale du Cap

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Rapports d'autoévaluation attendus (3)

Établissement privé subventionné (1)

Institut Teccart

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (2)

Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

5. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 73 établissements.

Suites attendues (24)

Établissements publics (18)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Chicoutimi
Collège François-Xavier-Garneau
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Victoriaville

Établissements privés subventionnés (5)

Collège international des Marcellines
Collège Laflèche
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Évaluation reportée à une date ultérieure (3)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation de programmes *conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés*

Évaluation menée en 2001-2002 (19 établissements)

Processus d'évaluation terminé (6)

Collège de l'Estrie
Collège Herzing
Collège Info-Technique
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique ISI

Suites attendues (5)

Collège CDI Administration. Technologie. Santé[6]
CINAC
Institut Descartes
Institut supérieur de design de mode
Institut Trebas Québec

Nouvelles autoévaluations (4)

Académie internationale du design et de technologie : Design de mode (NTC.0N), fin 2004
Collège d'informatique Marsan : Techniques multimédia (NWE.0T), juin 2004
Cyclone Arts et technologies : Infographie en cinéma et télévision (903.98), fin 2004
École du Show-business : Production d'événements culturels et corporatifs (NNC.03), juin 2004

Évaluation menée en 1997-1999 (23 établissements)[7]

Processus d'évaluation terminé (11)

Académie internationale du design et de technologie
Collège April-Fortier
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège Radio-Télévision de Québec
Collège Salette
Collège technique de Montréal
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Suites attendues (1)

Ateliers de danse moderne de Montréal inc.

6. Le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et trois autres établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour 15 établissements.

7. Onze établissements n'offrent plus le programme évalué, dont sept parce que leur permis n'a pas été renouvelé. Le tableau porte donc sur la situation pour 12 établissements.

Évaluation de *la composante de formation générale des programmes d'études* en 1997-2001 (87 établissements)[8]

Processus d'évaluation terminé (66)

Établissements publics (44)

Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Matane
Centre matapédien d'études collégiales (Matane)
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Institut maritime du Québec (Rimouski)
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep @ distance (Rosemont)
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (16)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Andre-Grasset
Collège d'affaires Ellis inc.
Collège Bart
Collège Centennal
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Conservatoire Lassalle
Institut Teccart
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (6)

Campus Macdonald
Conservatoire de musique de Montréal
Conservatoire de musique de Québec
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapport préliminaire transmis à l'établissement – Réévaluation (2)

Établissements publics (2)

Cégep Marie-Victorin
- Campus Beth Jacob et Chaya Mushka
- Thora and Vocational Institute

Suites attendues (16)

Établissements publics (14)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles[9]
Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
Cégep Marie-Victorin (f. continue, milieu carcéral)[10]
Collège de Maisonneuve
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)

Établissements privés subventionnés (2)

Collège O'Sullivan de Québec
Séminaire de Sherbrooke

8. Trois établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

9. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

10. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

Évaluation des programmes de *Techniques administratives et Coopération* en 1996-1999 (67 établissements)[11]

Processus d'évaluation terminé (52)

Établissements publics (45)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep régional de Lanaudière à Joliette
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales de Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (5)

Collège d'affaires Ellis
Collège de l'Assomption
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Montréal[12]
Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés (2)

Académie de l'entrepreneurship québécois
Collège de l'immobilier du Québec

Rapport préliminaire transmis à l'établissement – Réévaluation (1)

Établissement privé subventionné (1)

Collège Bart

Suites attendues (6)

Établissements publics (6)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège de Maisonneuve

11. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

12. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation du programme de *Sciences humaines* en 1995-1997 (64 établissements)[13]

Processus d'évaluation terminé (57)

Établissements publics (48)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville[14]
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson[15]
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Collège John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin [16]
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sainte-Foy
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset
Collège de l'Assomption
Collège Centennal
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Marianopolis College
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

Suites attendues (4)

Établissements publics (3)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles[17]
Collège Heritage

Établissement privé subventionné (1)

Campus Notre-Dame-de-Foy

13. Un établissement privé subventionné n'offre plus le programme et deux autres n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 61 établissements.

14. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

15. Le collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

16. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports (milieu carcéral, enseignement ordinaire, formation continue).

17. Le Cégep de la Gaspérie et des Îles a produit quatre rapports : le Cégep, le Campus de Gaspé, le Centre d'études collégiales de Carleton, le Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine.

Évaluation des programmes d'*Informatique* en 1994-1996 (54 établissements)[18]

Processus d'évaluation terminé (46)

Établissements publics (43)

Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne[19]
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Trois-Rivières
Cégep Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés (3)

Collège CDI
Collège Herzing
Collège d'informatique Marsan

Suites attendues (3)

Établissements publics (3)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Jonquière

18. Un collège public n'offre plus le programme évalué et quatre établissements privés non subventionnés sont fermés. Le tableau porte donc sur la situation pour 49 établissements.

19. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

Annexe VIII

Opération d'évaluation de programmes complétée au 30 juin 2004

Techniques d'éducation en services de garde en 1994-1996 (30 établissements)[20]

Établissements publics (27)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Heritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield
Cégep Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège de l'Assomption
Collège Laflèche

20. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

Annexe IX

Politiques institutionnelles : situation au 30 juin 2004

Évaluation de *l'application de la PIEP* dans les programmes conduisant au DEC en 1998-2002 (87 établissements)[21]

Processus d'évaluation terminé[22] (59)

Établissements publics (40)

Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Collège d'Alma
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Champlain – Lennoxville
Champlain – Saint-Lambert
Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi *
Cégep de Drummondville
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska *
Collège Heritage
Collège John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou *
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve *
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency *
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont *
Cégep de Sainte-Foy *
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Laurent*
Collège Shawinigan
Collège de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy*
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières *
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés (9)

Collège André-Grasset*
Collège Bart
Collège international des Marcellines*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université (10)

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
Institut de technologie agroalimentaire
- Campus de La Pocatière
- Campus de Saint-Hyacinthe

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Rapport préliminaire transmis à l'établissement (1)

Établissement privé subventionné (1)

Collège LaSalle

Rapport d'autoévaluation en cours d'évaluation à la Commission (1)

Établissement public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Joliette

Rapport d'autoévaluation attendu (1)

Établissement public (1)

Cégep de Saint-Félicien

21. Deux établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 85 établissements.

22. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé. Un astérisque (*) identifie les établissements dont le rapport ne contient pas de recommandation.

Suites attendues (11)

Établissements publics (8)

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Dawson
Collège Édouard-Montpetit
Cégep de Jonquière
Collège de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Cégep de Sept-Îles
Cégep Vanier

Établissements privés subventionnés (3)

Campus Notre-Dame-de-Foy
Institut Teccart
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation reportée à une date ultérieure (11)

Établissements publics (2)

Collège Gérald-Godin
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Établissements privés subventionnés (8)

Collège Centennal
Collège d'affaires Ellis
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École commerciale du Cap
École de musique Vincent-d'Indy
École nationale de cirque
Petit Séminaire de Québec, Campus de l'Outaouais

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université (1)

Campus Macdonald

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA)

Établissements dont la politique a été évaluée en 2003-2004 (14)

Établissements	Jugement
Cégeps (9)	
Cégep de Drummondville	PS
Collège John Abbott	S
Cégep de Matane	ES
Cégep de Matane (formation continue)	ES
Cégep de l'Outaouais	ES
Cégep de Trois-Rivières	ES
Collège de Valleyfield	ES
Cégep de Sainte-Foy	ES
Cégep du Vieux Montréal	ES
Privé subventionné (1)	
Campus Notre-Dame-de-Foy	ES
Privés non subventionnés (3)	
Collège d'enseignement en immobilier inc.	S
École du Show-business	ES
Institut Athéna	PS
Relevant d'une université	
Campus Macdonald	ES

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

Politiques non reçues en date du 30 juin 2004 (6)

Établissements privés non subventionnés (6)

Collège informatique Night Hawk
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Collège MultiHexa Trois-Rivières
École de sténographie judiciaire du Québec

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes (PIEP)

Établissements dont la politique a été évaluée en 2003-2004 (12)

Publics (7)

Cégep de Jonquière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Matane
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sorel-Tracy
Collège de Valleyfield

Établissement privé subventionné (1)

Collège André-Grasset

Établissements privés non subventionnés (4)

Collège Herzing
Collège Technique de Montréal inc.
Institut d'enregistrement du Canada enr.
Institut supérieur d'informatique I.S.I.

Établissements n'ayant pas transmis leur politique en date du 30 juin 2004 (31)

Public (1)

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne

Privés subventionnés (3)

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
École nationale de cirque
Petit Séminaire de Québec - Campus de l'Outaouais

Privés non subventionnés (26)

Académie du savoir (1995) inc.
Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
CINAC inc.
Collège April-Fortier
Collège Crack inc.
Collège de l'Estrie inc.
Collège de photographie Marsan
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège d'informatique Marsan
Collège Info-Technique
Collège informatique Night Hawk
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Québec
Collège MultiHexa Saguenay / Lac-Saint-Jean
Collège MultiHexa Trois-Rivières
Collège Radio-Télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Cyclone Arts et Technologies
École de danse de Québec
École de sténographie judiciaire du Québec
École nationale de l'humour
Institut de Création Artistique et de Recherche en infographie
Institut Descartes
Institut supérieur de design de mode (ISDM) inc.
Institut Trebas Québec inc.
Musitechnic services éducatifs inc.

Relevant d'une université (1)

Campus Macdonald

Annexe X

Publications de la Commission

Documents d'orientation

- La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages — Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence
- L'évaluation des programmes d'études — Cadre de référence

Version anglaise

- Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation — General Guidelines
- Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement — General Guidelines
- Evaluating Programs of Studies — General Guidelines
- The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : Its Mission and Orientations

Guides d'évaluation

- Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- La composante de la formation générale des programmes d'études
- Le programme de Sciences humaines
- L'évaluation institutionnelle
- Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde
- Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)
- Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Mars 1997
- Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) — Juillet 2001
- Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique

Version anglaise

- General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors
- Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors
- The Computer Science Program, Programmer / Analyst and Micro-Computer Technology
- The General Education component of Programs of Studies
- The Institutional Evaluation
- The Social Science Program

Rapports synthèses

- Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études
- Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes
- Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives
- Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999
- Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)
- Évaluation des programmes d'Informatique
- Évaluation du programme de Sciences humaines
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse
- L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse

Version anglaise

- Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies

Rapports annuels

- Rapport annuel 1993-1994
- Rapport annuel 1994-1995
- Rapport annuel 1995-1996
- Rapport annuel 1996-1997
- Rapport annuel 1997-1998
- Rapport annuel 1998-1999
- Rapport annuel 1999-2000
- Rapport annuel 2000-2001
- Rapport annuel de gestion 2001-2002
- Rapport annuel de gestion 2002-2003

Autres publications

- Étude de cas réalisée conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme : Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme
- Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec

Version anglaise

- Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme — Case Study Evaluating Programs of Study in Québec

Annexe XI

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », a le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. Elle peut également recommander au ministre de l'Éducation d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission, la Commission entend privilégier les valeurs suivantes :

- l'impartialité et la transparence dans ses processus d'évaluation;
- l'indépendance qui permet de garantir un traitement équitable;
- la cohérence et la clarté des jugements de façon à apporter un support réel aux établissements;
- le respect de la diversité et l'ouverture à un dialogue constant avec les intervenants, dans le but de susciter chez ces derniers un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation;
- la loyauté et la rigueur afin de renforcer la cohérence et de promouvoir une vision qui entraîne l'adhésion du personnel de la Commission et de tous ses interlocuteurs.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. En cas de doute, il doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.
3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration incompatible avec la mission de la Commission et renonce à toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.
4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.
5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.
6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées, ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.
7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Il ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.

14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit donc éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

15. Le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts et s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt.

    Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Il doit alors en avertir le président de la Commission.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Disposition finale

Le présent code de déontologie est établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le 12 avril 2000. Il entre en vigueur dès son adoption.